AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0322
FR0011742329-FS0155

17 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 mars 2015, la société de droit belge Gimv NV (Karel Oomsstraat 37, B-2018 Antwerp, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 mars 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Adviesbeheer Gimv Venture Capital 2010 NV qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir 450 586 actions MC PHY ENERGY[1] représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MC PHY ENERGY sur le marché.

[1] Dont 394 262 actions MC PHY ENERGY détenues par Gimv NV.
[2] Sur la base d'un capital composé de 9 084 052 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.